



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2024

Délibération n° 07

Date de convocation
16.02.2024

Date d'affichage
21.02.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

Objet : Avenant n°1 à la Convention d'occupation pour la création d'un pylône relais de radiotéléphonie rue du Bois l'évêque, Gymnase Salvador Allende.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE par Mme F. SAVY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme KD. ILLMANN par M. E. ALAMAMY – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 077-217701226-20240226-DEL_26FEV24__7-DE

Madame Christiane LAFONT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Claude LUTTMANN, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Une convention a été signée avec SFR le 4 octobre 2022, pour la création d'un pylône relais de radiotéléphonie sur la parcelle cadastrée numéro 572 section AE, située près du Gymnase S.ALLENDE.

Un avenant à cette convention est proposé par SFR afin d'acter la modification de l'emplacement du pylône, sur la demande de la commune, demeurant sur la même parcelle, mais à l'opposé des habitations des riverains limitrophes de celle-ci.

L'avenant joint précise les modifications apportées aux articles 1, 4 et 13 de la Convention initiale signée le 4 octobre 2022, correspondant respectivement à la modification du Plan des surfaces louées, au report de la prise d'effet du contrat au 1^{er} mars 2024, ainsi qu'un décalage de la période de facturation, du 1^{er} février au 31 décembre pour l'année 2024.

Au vu de ces éléments, je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29.

VU la Convention d'occupation pour la création d'un pylône relais de radiotéléphonie rue du bois l'évêque, signée par délibération n°10 du 26 septembre 2022.

Vu la proposition d'avenant n°1 de SFR, ci-joint,

VU l'avis de la commission Aménagement et Développement Durables,

CONSIDERANT la nécessité de modifier l'emplacement initialement prévu pour l'implantation du pylône par SFR, afin de l'éloigner des habitations de riverains limitrophes de la parcelle numéro 572 section AE,

CONSIDERANT qu'à cet effet un avenant n°1 doit être signé,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 077-217701226-20240226-DEL_26FEV24__7-DE



DECIDE de modifier la convention d'occupation signée avec SFR en date du 4 octobre 2022 pour la création d'un pylône relais de radiotéléphonie, rue du Bois l'évêque, Gymnase Salvador Allende.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 26 février 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Christiane LAFONT

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -